



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 29 du mois d'avril à 10h00,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Présents : M. Stéphane NICOLEAU, M. Frank DEPOUX, Mme Monique FICHET, Mme Christianne COGNEE, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Patricia BLANCHARD, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Catherine MAUPETIT-JEHL

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Christianne COGNEE),

Absente excusée : Mme Isabelle MERCERON

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

DEL2026_10 - Affaires financières : Budget principal - Adoption du compte administratif 2025

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes du CCAS et permet de constater :

- Le résultat de la section de fonctionnement ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- Le montant des restes à réaliser.

Pour le budget du CCAS, les résultats comptables sont les suivants :

Résultat de fonctionnement 2025	
Recettes de fonctionnement	471 171,79 €
Dépenses de fonctionnement	176 168,04 €
Résultat d'exercice 2025	295 003,75 €
Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture	295 003,75 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 085-268501525-20260429-DEL2026_10-DE

SLO

Résultat d'investissement 2025	
Recettes d'investissement	405 437,80
Dépenses d'investissement	382 945,72
Résultat d'exercice 2025	22 492,08
Résultat antérieur reporté	-265 255,80
Déficit cumulé de clôture	-242 763,72

Résultat global de clôture	
Fonctionnement	295 003,75
Investissement	-242 763,72
Résultat global	52 240,03

Le compte administratif 2025 a fait l'objet d'une note de présentation brève et synthétique adressée avec la convocation.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 123-6, R. 123-21, L.1612-12 et L. 1612-1 et suivants,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2025.

DELIBERATION
PUBLIEE
Le 06/05/26

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le jeudi 30 avril 2026,

Le Président,
Stéphane Nicoleau

La secrétaire de séance,
Monique Fichet

